

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
26 mars 2019**

Etaient présents : LAUNAY Gérard – LEGEAY Ginette - BALLIERE Bernard – BRUNET Pascal - MICHIELS Gérard - COUERRE-LATOURE Véronique

Absents excusés : PERROT Jean-Baptiste - DEZALLEUX Arnaud - FRIMOUT Norbert

Secrétaire de séance : BALLIERE Bernard

1 – **2019-014 / 2019-015** : Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'année 2018, le Conseil Municipal à l'unanimité (Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote) approuve le Compte Administratif 2018 de Monsieur le Maire et, à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 de Madame la Trésorière pour la COMMUNE et le SPIC.

Budget communal clôture 2018 :

<b>Excédent</b> de fonctionnement pour la somme de	307 826.50 €
<b>Excédent</b> d'investissement pour la somme de	66 056.75 €

Budget SPIC assainissement clôture 2018 :

<b>Excédent</b> de fonctionnement pour la somme de	8224.36 €
<b>Excédent</b> d'investissement pour la somme de	49 872.25 €

2 – **2019-016** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2018 soustrait des restes à réaliser pour un montant de 307 826.50 € pour le budget communal 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'investissement de l'année 2018 d'un montant de 66 056.75 € en recettes d'investissement pour le budget communal 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter d'un montant de 116 583.73 € en recettes d'investissement au compte 1068 pour le budget communal 2019.

**2019-017** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2018 d'un montant de 8 224.36 € pour le budget SPIC assainissement 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'investissement de l'année 2018 d'un montant de 49 872.25 € pour le budget SPIC assainissement 2019.

3 – Le Conseil Municipal à l'unanimité a procédé au vote du budget primitif 2019 :

**COMMUNE** avec un budget en équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement de 565 499.50 € et en équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 289 676.02 €.

**SPIC** (assainissement) qui s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à 38 924.36 € et en dépenses et recettes d'investissement à 67 972.25 €.

4 - Les travaux et achats porteront principalement sur :

Travaux / Achats / Frais d'études 2019		en Euros TTC
203	Frais d'études Carrefour Rue des Fours/Mine/Impasse des Antes/du Manoir	6 840,00 €
203	Frais d'étude Rue des Lilas	1 620,00 €
2116	Muret de soutènement Cimetière	10 000,00 €
2121	Plantations	1 903,93 €
2131	Volets mairie coté cour (4) et (3)	5 600,00 €
2131	Réaménagement pièce de réserve de la salle polyvalente	5 000,00 €
2131	Travaux pour rénovation énergétique salle polyvalente	73 000,00 €
2151	Enrochement rue des canadiens, chemin des aucrais	2 000,00 €
2151	Accotement , pluvial : rue des Fours et intersection rue des fours / impasse du manoir- impasse des Antes	105 000,00 €
2151	Parking salle polyvalente	50 000,00 €
2151	Accotement pluvial rue de l'église	1 200,00 €
2188	Mobilier salle des mariages	3 906,80 €
6226	Bornage Chemin des Aucrais	2 500,00 €
6554	Effacement des réseaux rue de la mine	50 000,00 €

5 - Le montant des subventions pour œuvres caritatives, emploi, clubs sportif, animations s'élève à 5 607 €.

6 – **2019-018** : Les taux d'imposition communaux 2019 (restent inchangés) auxquels, il y a lieu d'ajouter les taux de la Communauté de Communes du Cingal sont les suivants :

#### COMMUNE

Taxe d'habitation	0.600 %
Taxe foncière bâti	0,400 %
Taxe foncière non bâti	2,520 %

7 – **2019-019** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme LEGEAY Ginette étant partie prenante n'a pas participé au vote), décide d'attribuer une subvention à l'Association 3<sup>ème</sup> génération.

8 – **2019-020** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage église à Monsieur l'Abbé Bernard MAUGER.

9 – **2019-021** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de bourse reçue du Lycée LAPLACE relative à la participation d'une élève, habitante de notre commune, concernant un séjour linguistique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une bourse pour un séjour linguistique à TRAFEH Sarah par le biais du Lycée LAPLACE, d'un montant de 100 €.

Vu par nous, Maire de la Commune de CAUVICOURT pour être affiché le 02 avril 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

CAUVICOURT, le 02 avril 2019  
Gérard LAUNAY, Maire